

	REALISATION DES PILULIERS PAR LES PHARMACIENS D'OFFICINE	HAD-RP-PROT09-V2 Date application: 12/05/2025
--	---	---

I. OBJET ET/OU OBJECTIFS

L'hospitalisation à domicile (HAD) est tenue, réglementairement de garantir l'administration du Bon médicament au Bon patient, selon la Bonne voie à la Bonne dose et au Bon moment (règle des 5 B).

Pour chaque patient admis en HAD, une évaluation de son autonomie pour la prise en charge des médicaments per os est réalisée par un infirmier de coordination et validée par un médecin praticien en HAD (Cf. Grille d'évaluation HAD-RP-ENR07)

L'évaluation peut conduire à la mise en place d'un pilulier hebdomadaire ou semainier préparé par leur pharmacien d'officine. Cette préparation doit être organisée.

Cette procédure vise à décrire les préconisations de l'HAD afin de respecter les exigences réglementaires du management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse et de réduire les risques liés à l'administration des médicaments.

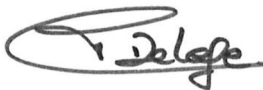
L'HAD de la Mutualité Française Charente collabore avec les pharmacies d'officine acceptant la convention de partenariat.

La réalisation de la préparation des piluliers et de sa dispensation sont réalisées selon les bonnes pratiques sous la responsabilité du pharmacien d'officine.

II. DOMAINES D'APPLICATION ET PERSONNES CONCERNÉES

Cette procédure s'applique à l'HAD de la filière domicile de la Mutualité Française Charente :

- Pharmaciens d'officine conventionnés avec l'HAD
- Pharmacien de l'HAD
- IDEC
- Médecin Praticien en HAD
- Préparatrices en pharmacie de l'HAD
- Logisticiennes

	Rédigé par :	Vérifié par :	Approuvé par :
Nom :	Stéphanie PEYRET Pharmacien HAD	Monique DELAGE Médecin praticien HAD	Dominique VELTEN Directrice HAD
Date :	2/05/2025	2/05/2025	2/05/2025
Visa :			

III. DÉFINITIONS ET/OU ABRÉVIATIONS

HAD : Hospitalisation À Domicile

IDEC : Infirmier Diplômé d'État de Coordination

PEC : Prise En Charge

PDA : Préparation des Doses à Administrer. **En cas de système de PDA l'identification jusqu'à l'administration est respectée.**

AOD : Anticoagulants Oraux Directs

AVK : Anti-Vitamine K

LAP : Logiciel d'Aide à la Prescription

Pilulier : Tout dispositif permettant, pour un patient identifié, selon le libellé d'une prescription, sur une période donnée (journée, semaine, mois ...), une répartition de doses de médicaments à administrer, selon les moments de prise indiqués dans la prescription (matin, midi, soir, nuit).

- **Les médicaments pouvant être mis en place dans le pilulier :**
 - Formes orales sèches (comprimés, gélules, petits sachets de poudre)
 - Forme transdermique (petit patch)
- **Les médicaments exclus :**
 - AVK
 - Stupéfiants
 - Chimio orale
 - Formes orodispersibles, effervescents
 - Les « si besoin »
 - Formes buvables ou injectables

IV. DESCRIPTION

PROCESSUS	DOCUMENTS
<u>IDE DE LIAISON</u> Evaluer l'autonomie du patient pour la PEC des médicaments per os ↓ <u>IDEC</u> Evaluer l'autonomie du patient et/ou de l'aidant pour la PEC des médicaments per os lors de la visite d'entrée ou en cours de prise en charge et faire signer les contrats d'auto-administration si nécessaire. ↓ <u>MEDECIN PRATICEN EN HAD</u> Valider les résultats de l'évaluation. ↓ <u>IDE DE LIAISON ou IDEC</u> Appeler la pharmacie du patient pour : - Recueillir l'accord du pharmacien pour préparer les piluliers hebdomadaires et les livrer selon les tarifs fixés par la convention. - Faire préciser si le pharmacien est équipé d'un système de préparation des doses à administrer qu'il pourra utiliser pour les patients en HAD, dans le cas contraire, le pharmacien fournira le pilulier demandé par l'HAD (DOLCIMO MAX MODULABLE de chez Zambon). ↓ <u>SECRETAIRES</u> Transmettre le courrier de début de prise en charge.	HAD-RP-ENR07 Grille d'évaluation de l'autonomie du patient pour sa PECM

PROCESSUS	DOCUMENTS
<u>EN FIN DE PEC</u> <u>Logisticienne ou IDEC</u> - Récupérer au domicile le pilulier de l'HAD et les médicaments de la pharmacie d'officine y compris les Doses à Administrées préparées par la pharmacie. - Rapporter l'ensemble à la pharmacie pour destruction des médicaments et récupération du 2^{ème} pilulier si nécessaire - Rapporter ensuite à l'HAD les piluliers VIDES pour remise en service après décontamination.	NETTOYAGE DESINFECTION PAR TREMPAGE

V. ANNEXES

Convention entre l'HAD et la pharmacie d'officine (2018)

HAD-RP-ENR18 TRACABILITE ENTRETIEN PILULIER

DOM-RP-PROT02 NETTOYAGE DESINFECTION PAR TREMPAGE

FLYER "Bonnes pratiques de Préparation pilulier

HAD-RP-ENR07 Grille d'évaluation de l'autonomie du patient pour sa PECM

NATURE DES MODIFICATIONS		
Version	Date	Objet de la modification
1	16/03/2021	Création de la procédure (remplace HAD RP05-PRO01-PROT06-V1)
2	02/05/2025	Actualisation